

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mai 2019

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2234

présenté par

Mme Pitollat, M. Baichère, Mme Wonner, Mme Rossi, Mme Valetta Ardisson, Mme Provendier, Mme Fontenel-Personne, Mme Bagarry, M. Grau, M. Testé, Mme De Temmerman et Mme Gaillot

**ARTICLE 27**

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Elle analyse également les solutions à mettre en œuvre, dans le cadre de la zone à faibles émissions, en terme d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution de l'exposition chronique des établissements recevant un public sensible à la pollution atmosphérique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement proposé par Unicef France.

Les enfants sont particulièrement vulnérables à la pollution de l'air car leur organisme est en plein développement. Cette pollution peut engendrer chez eux de graves troubles tels que des problèmes respiratoires, des allergies, de l'asthme, des baisses immunitaires mais également du diabète. Or, 75 % des enfants respirent un air pollué en France.

Cet amendement vise donc à garantir l'efficacité des zones à faibles émissions pour réduire la pollution de l'air à proximité des établissements recevant un public sensible au premier rang desquels les enfants.